



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> avril 2019  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire\*\*

### Projet de budget-programme pour 2020

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2020

### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 13

#### Centre du commerce international

#### Sous-programme 6 du programme 10

#### Commerce et développement

## Table des matières

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Avant-propos . . . . .  | 3           |
| Orientations générales. . . . .   | 5           |
| A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***. . . . . | 8           |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****. . . . .               | 13          |
| Annexe  |             |
| Organigramme et répartition des postes pour 2020 . . . . .                          | 18          |

\* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (6 mai 2019).

\*\* [A/74/50](#).

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.







## Avant-propos

J'étais présente en 2015 dans la salle de l'Assemblée générale lorsque les États Membres de l'Organisation ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et j'ai tout de suite compris que ce programme guiderait les activités du Centre du commerce international pour les années à venir. Pourquoi ? Parce que les États Membres y ont réaffirmé que le commerce international était un moteur de la croissance économique pour tous et de la création d'emplois ainsi qu'un moyen de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable, et parce qu'ils sont convenus de s'attacher tout spécialement à renforcer les capacités commerciales des pays en développement, en particulier des plus pauvres et des plus fragiles d'entre eux. Le Programme 2030, c'est le programme du Centre du commerce international.

En tant qu'organisme conjoint de promotion du commerce de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce, le Centre aide les États Membres à tirer parti des bonnes pratiques commerciales, c'est-à-dire a) celles qui profitent à tous, et en particulier aux microentreprises, aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises créées par des jeunes ou des femmes ; b) celles qui favorisent des modes de production et de consommation plus durables ; c) celles qui s'adaptent à chaque situation et exploitent les nouveaux itinéraires commerciaux, les itinéraires régionaux, les itinéraires Sud-Sud et les itinéraires numériques. Nous continuerons d'être les artisans du changement en aidant les entreprises à améliorer les conditions dans lesquelles elles opèrent et les politiques qu'elles appliquent, de renforcer les capacités des organismes d'appui au commerce et aux investissements et d'apporter un soutien direct aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises pour les aider dans leurs échanges. Nous avons articulé nos activités autour de six domaines thématiques qui sont décrits dans notre plan stratégique pour la période 2018-2021, dans lequel nous avons relié chacune de nos initiatives à des objectifs de développement durable et défini des cibles concrètes et mesurables. Je suis convaincue qu'il s'agit là d'une démarche essentielle si nous voulons obtenir des résultats et faire changer les choses.

La réalisation des objectifs de développement durable passe par un recentrage de nos activités sur l'humain. Or, comme 80 % de l'appui que nous fournissons est destiné aux économies les plus vulnérables, comme les pays les moins avancés, l'Afrique subsaharienne, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les États fragiles ou sortant d'un conflit, j'ai le sentiment que nous sommes sur la bonne voie. Producteur de café éthiopien, guide touristique local du Myanmar, jeune entrepreneur informatique du camp de réfugiés de D'adab, au Kenya, créateurs de start-ups de Gambie, artisanes du Burkina Faso, cultivateurs de noix de coco des Caraïbes, producteurs de safran d'Afghanistan et producteurs de cacao des Fidji : je suis fière de connaître les visages de celles et ceux que nous soutenons. J'ai écouté leurs histoires, j'ai compris leurs espoirs, et ils me guident au quotidien.

Tout n'est malheureusement pas si simple : la montée en puissance des conflits commerciaux et des tensions géopolitiques, le ralentissement économique, le creusement des inégalités, l'intensification des changements climatiques et l'aggravation de la précarité socioéconomique sont autant d'obstacles qu'il nous faut surmonter. Nous ne pourrions y parvenir qu'en renforçant la coopération internationale, la solidarité et la volonté d'inclusion et de dialogue, et c'est dans cette démarche que s'inscrit notre action.

---

Le Centre est prêt à adapter et modifier ses pratiques, et l'innovation sera au cœur de ce changement. Nous tirons déjà parti des avancées technologiques : nous avons lancé l'initiative SheTrades, qui devrait permettre à 3 millions de femmes d'accéder aux marchés internationaux d'ici à 2021, l'Académie du commerce pour les PME, qui propose des activités de formation en ligne à des milliers de jeunes entrepreneurs du monde entier, et la plateforme en ligne helpmetrade.org, grâce à laquelle des millions de microentreprises et de petites et moyennes entreprises ont accès à des informations gratuites sur le commerce et les marchés. Nous continuerons de nous donner les moyens de gagner en souplesse, en efficacité et en efficacité. En 2020, nous poursuivrons nos efforts pour limiter nos dépenses, parvenir à un bilan carbone neutre et diversifier nos équipes, tout en prenant davantage de mesures pour atteindre la parité absolue d'ici à 2021.

Ce plan pour 2020 s'appuie sur les mesures déjà prises par le Centre pour que le commerce profite à tous. C'est un plan ambitieux qui exige de nous davantage de résultats et une contribution plus importante à la réalisation des objectifs de développement durable. Les progrès que nous avons accomplis récemment confortent ma conviction que nous sommes sur la bonne voie.

La Directrice exécutive du Centre  
du commerce international  
(*Signé*) Arancha **González**

## Orientations générales

### Mandat et considérations générales

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités arrêtées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 19 mars 1964 et par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 (résolution 2297 (XXII)). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819/LV du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.
- 13.2 En 2015, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont expressément souligné que le commerce était un moteur essentiel de la croissance économique durable pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté. L'une des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) prévoit d'accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Lorsque les échanges commerciaux sont ouverts, réglementés, transparents et équitables, il est plus facile d'instaurer une collaboration internationale pacifique. Par ailleurs, dans sa résolution 73/219, l'Assemblée générale a réaffirmé que le commerce international était essentiel au développement.
- 13.3 Ce consensus ne fait que confirmer la pertinence de notre mandat aujourd'hui. Des échanges commerciaux durables et ouverts à tous accélèrent la croissance et le développement tout en réduisant les inégalités et en permettant aux pays les moins avancés de rattraper progressivement les pays plus développés.

### Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 13.4 Le Centre se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué au paragraphe 13.18.
- 13.5 L'objectif du Centre est également lié au Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, au Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, à la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman, à la thématique de la pérennisation de la paix et aux résultats de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des sessions précédentes.

## Contexte actuel

- 13.6 En 2018, la croissance mondiale a été freinée par le ralentissement du commerce et des investissements, qui était en grande partie lié aux risques posés par l'adoption de mesures commerciales unilatérales et le resserrement des politiques monétaires dans certains grands pays développés. L'instabilité politique, les conflits, les catastrophes naturelles et les changements climatiques actuels ont représenté autant de menaces pour la croissance et la prospérité économiques de l'immense majorité de la population mondiale. Les inégalités au sein des pays ont alimenté le mécontentement de la population et ébranlé la stabilité politique dans de nombreuses régions du monde. En revanche, l'évolution des technologies numériques et l'émergence de modes de production et de consommation plus durables ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'économie verte et l'économie bleue. Les pays ont continué de bénéficier de la création de programmes d'appui en matière de directives, de stratégie et de commerce qui visaient à promouvoir des échanges ouverts à tous, à renforcer l'intégration régionale ainsi que les échanges et l'investissement Sud-Sud, à favoriser l'innovation et à accélérer l'adoption de nouvelles technologies et ont aidé les pays concernés à renforcer plus rapidement leur compétitivité internationale et leurs capacités commerciales.

## Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 13.7 Dans tous les pays, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, tant du secteur structuré de l'économie que du secteur non structuré, sont à l'origine du plus grand nombre d'emplois. Elles sont souvent la source de la majorité des revenus des tranches les plus vulnérables de la population active, notamment des femmes, des jeunes et des personnes appartenant à des ménages très pauvres, et sont parfois les seuls fournisseurs d'emplois dans les zones rurales. Lorsqu'elles parviennent à être compétitives sur la scène internationale, elles sont plus productives, versent des salaires plus élevés, contribuent à la croissance économique, multiplient les possibilités d'emploi et permettent d'élever le niveau de vie. Il est donc primordial de les aider à participer au commerce international pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.
- 13.8 Travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et régionaux, le Centre améliore la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en proposant trois niveaux d'appui technique : a) il fournit une assistance directe aux entreprises, notamment pour les aider à augmenter leur capacité productive, la qualité des produits ou des services qu'elles fournissent et leurs capacités en matière d'innovation et de marketing ; b) il aide les institutions régionales et nationales d'appui au commerce et aux investissements à renforcer les services qu'elles proposent à ces entreprises ; c) il contribue à l'amélioration des politiques et stratégies commerciales et de l'environnement économique, avec la participation du secteur des affaires. Les bénéficiaires peuvent aussi compter sur les informations transparentes, mondiales et publiques que le Centre met à leur disposition au sujet du commerce et des marchés.
- 13.9 Après une année de consultations avec les parties prenantes, le Centre a lancé son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021. Ce plan définit les priorités et méthodes du Centre pour la période et prévoit que celui-ci mette encore plus l'accent sur les avantages commerciaux dont bénéficie la base de la pyramide, à savoir les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes ou les entreprises qui favorisent des modes de production et de consommation durables, ainsi que sur les secteurs qui ont un fort potentiel de création d'emplois et de croissance pour tous, comme l'agro-industrie, l'artisanat, les textiles et vêtements, l'économie verte et les services. Il comprend des cibles chiffrées : le Centre prévoit d'améliorer la compétitivité d'au moins 15 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises chaque année, de permettre à 3 millions de femmes d'accéder aux marchés et de favoriser des investissements d'un montant total de 100 millions de dollars d'ici à 2021. Au moins 45 % des entreprises qui bénéficient des activités du Centre devraient appartenir à des femmes ou être exploitées par des femmes. Le Centre s'est également engagé à consacrer au moins 80 % de l'assistance qu'il apporte à l'échelle nationale aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux petites économies vulnérables, aux États fragiles et sortant d'un conflit et à l'Afrique subsaharienne.

- 13.10 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Le montant consacré à l'aide au développement par les principaux partenaires gouvernementaux du Centre restera stable, ce qui se traduira par une stabilité des contributions volontaires versées au Centre ;
  - b) La fluctuation des taux de change et les dates de réception des contributions financières n'auront aucune incidence négative sur les opérations du Centre ;
  - c) Le calendrier des projets du Centre sera respecté et aucun cas de force majeure n'entraînera de retard important dans l'exécution des grands projets en cours de réalisation, dont beaucoup concernent des pays vulnérables.
- 13.11 Le Centre prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, il continuera de veiller à ce qu'au moins 45 % des entreprises qui bénéficient de ses activités soient des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes ou soient exploitées ou gérées par des femmes. Comme indiqué dans la section « Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018 », en plus de prendre en compte les questions de genre dans toutes ses initiatives, le Centre a lancé le programme SheTrades, qui vise exclusivement à favoriser l'émancipation économique des femmes grâce au commerce. Le Centre continuera de définir de nouveaux produits dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et d'autres domaines transversaux, à l'image de l'outil « SheTrades Outlook », qui permet d'évaluer, de suivre et d'améliorer l'appui que les écosystèmes institutionnels proposent aux femmes pour renforcer leur participation au commerce international.
- 13.12 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Centre poursuivra ses activités de collaboration et multipliera ses partenariats avec le milieu universitaire, le secteur privé et d'autres organisations internationales de développement. Le Centre continuera par ailleurs de contribuer à la mise en œuvre des déclarations ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges.
- 13.13 En ce qui concerne la coordination et la coopération inter institutions, le Centre continuera de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre, et des équipes de pays des Nations Unies. Il adaptera ses activités pour les rendre conformes au nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et appliquera pleinement l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Dans le cadre de ses activités de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, le Centre a notamment : a) œuvré conjointement avec l'Organisation mondiale du tourisme pour renforcer le secteur du tourisme au Myanmar ; b) coopéré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le domaine des chaînes de valeur agricoles ; c) collaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations pour renforcer le commerce transfrontalier entre États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

### Activités d'évaluation

- 13.14 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2018 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 :
- a) évaluation menée par le Bureau des services de contrôle interne : examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination suite à l'évaluation du programme du Centre du commerce international (E/AC.51/2018/8) ;
  - b) auto-évaluations menées par l'Unité de l'évaluation indépendante du Centre ;
    - i) rapport de synthèse publié en 2018 (méta évaluation des constatations des évaluations de 2017) ;

- ii) auto-évaluation du programme relatif aux mesures non tarifaires ;
- iii) auto-évaluation du programme de certification de conseillers en commerce ;
- iv) auto-évaluation finale du projet Soutien au commerce et à l'amélioration du pashmina.

13.15 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées au paragraphe 13.14 ci-dessus dans le plan-programme pour 2020. Comme les années précédentes, les évaluations ont confirmé que les projets du Centre étaient pertinents aux yeux des gouvernements et des bénéficiaires des pays partenaires. Il est également apparu que la méthode choisie par le Centre, qui consistait à travailler avec les entreprises, avec les organisations d'appui aux entreprises et avec les responsables politiques, contribuait véritablement à renforcer la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Il fallait par ailleurs donner davantage de place à l'innovation, à la gestion des risques et à la planification des interventions d'urgence dans l'exécution des projets. Les auteurs des évaluations ont notamment recommandé que les concepteurs et gestionnaires de projets prennent davantage en compte la situation, les capacités et les motivations sur le terrain ainsi que les relations entre les partenaires et les bénéficiaires pour garantir la viabilité des résultats. Ils ont aussi indiqué que pour renforcer les capacités institutionnelles, notamment celles d'organisations fragiles dans des économies vulnérables, il fallait apporter un appui durable, pendant de nombreuses années. Pour donner suite à ces recommandations, le Centre renforcera sa présence dans les pays en lançant des initiatives plus ambitieuses et à plus long terme, coopérera toujours plus étroitement avec ses partenaires de réalisation locaux et s'efforcera d'obtenir plus de latitude dans l'exécution des projets financés au moyen de contributions volontaires.

13.16 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2020 :

- a) rapport de synthèse publié en 2020 (méta évaluation des constatations des évaluations de 2019) ;
- b) une auto-évaluation globale ;
- c) une auto-évaluation touchant à la programmation ;
- d) deux auto-évaluations de grands projets.



## A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

### Programme de travail



### Sous-programme 6

#### Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

##### 1. Objectif

- 13.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, de manière à favoriser une croissance et un développement durables et équitables grâce au commerce.

##### 2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 13.18 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

### 3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

#### SheTrades : l'émancipation économique de 3 millions de femmes d'ici à 2021 grâce au commerce est en bonne voie.

En 2018, dans le cadre de SheTrades, son initiative phare, le Centre a aidé près de 4 000 femmes à surmonter les obstacles et les difficultés qui les empêchaient de se lancer dans le commerce et mis en relation plus de 600 entreprises appartenant à des femmes avec des acheteurs et investisseurs.

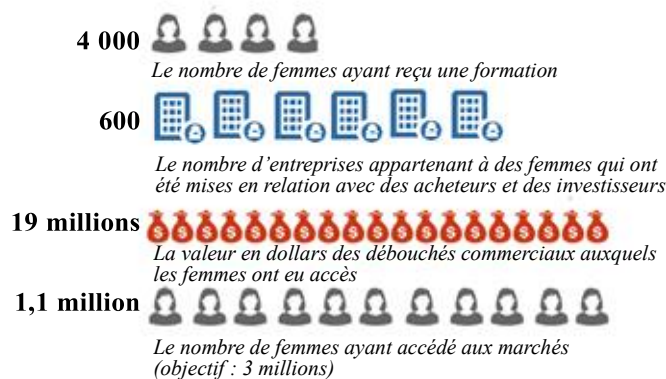
#### Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de renforcer l'émancipation économique des femmes, contribuant ainsi aux mesures prises par les États Membres pour atteindre les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 et 8. En renforçant leur compétitivité, le Centre a permis aux entreprises appartenant à des femmes de participer davantage aux échanges commerciaux, ce qui a favorisé la croissance et généré des sources de revenus et des possibilités d'emploi. Chiedza Makonnen, fondatrice d'une enseigne de mode ghanéenne, est l'une des bénéficiaires de l'initiative SheTrades. Comme nombre d'autres bénéficiaires, elle a pu vendre ses produits sur le marché européen et d'accroître sa présence sur le marché des États-Unis, ce qui lui a permis d'augmenter de 300 % ses revenus annuels et de recruter 27 nouveaux employés. Elle a aussi acheté davantage de tissus, principalement en Afrique, auprès d'artisanes qui travaillent dans des régions pauvres.

Concrètement, les femmes qui ont participé au forum mondial SheTrades de 2018 ainsi qu'à des salons spécialisés et à des forums de jumelage d'entreprises ont eu accès à des débouchés commerciaux d'une valeur de 19 millions de dollars. À ce jour, l'initiative a mobilisé des entreprises et institutions de plus de 40 pays et permis à 1,1 million de femmes d'accéder aux marchés, et est en bonne voie d'atteindre son objectif de 3 millions de femmes bénéficiaires d'ici à 2021. Les engagements pris par les partenaires, notamment pour aider les entreprises appartenant à des femmes à emporter des marchés et à accéder à un financement, sont suivis grâce aux retours des entreprises et aux enquêtes réalisées régulièrement auprès des partenaires eux-mêmes.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

#### SHETRADES RELIE LES FEMMES AUX MARCHÉS



- 13.19 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la compétitivité internationale des entreprises (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que plus de 15 000 entreprises ont modifié leurs activités pour accroître leur compétitivité internationale et que près de 4 000 entreprises ont conclu des affaires au niveau international, grâce à l'appui du Centre.

### 4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

#### La Gambie investit dans l'emploi des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et au commerce

L'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où la part de jeunes dans la population continue d'augmenter. Son développement dépendra donc de la manière dont elle investira dans la jeunesse, puisque les jeunes dépourvus de connaissances, de qualifications, d'emploi et de revenus sont davantage touchés par l'insécurité, la pauvreté et la migration irrégulière. En 2018, le Centre a développé son programme Jeunesse et commerce en Gambie et lancé un nouveau plan quinquennal visant à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes et à encourager ces derniers à entrer sur le marché de l'emploi.

*Une réponse adaptée à la situation*

Il faut aider la Gambie à s'attaquer aux causes profondes du chômage des jeunes et à tenir compte des contraintes d'un marché concurrentiel, qui sont à l'origine des migrations irrégulières, et réduire les obstacles que rencontrent les jeunes (manque de qualifications et de connaissances et manque de débouchés), qui ont été recensés grâce à une enquête de compétitivité réalisée par le Centre auprès des petites et moyennes entreprises du pays. Ces mesures sont jugées essentielles pour renforcer la compétitivité des secteurs considérés comme moteurs du développement et du commerce en Gambie, à savoir l'agro-industrie, l'informatique et le tourisme, et pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et leurs chances de créer et de développer une entreprise et de se lancer dans le commerce.

En réponse, en 2020, le Centre continuera d'appuyer l'exécution de ce plan quinquennal de manière à : a) renforcer les qualifications des jeunes grâce une formation technique et professionnelle plus poussée ; b) améliorer la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; c) stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes en leur proposant des sessions de formation à la gestion d'entreprise et des services consultatifs et en trouvant des sources de financement pour les entreprises, en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et d'autres organismes. Ainsi, le Centre apportera son concours à une nouvelle campagne nationale intitulée « Make it in the Gambia roadshow », qui prendra notamment la forme de sessions d'orientation et de conseil et de salons spécialisés.

*Des résultats concrets*

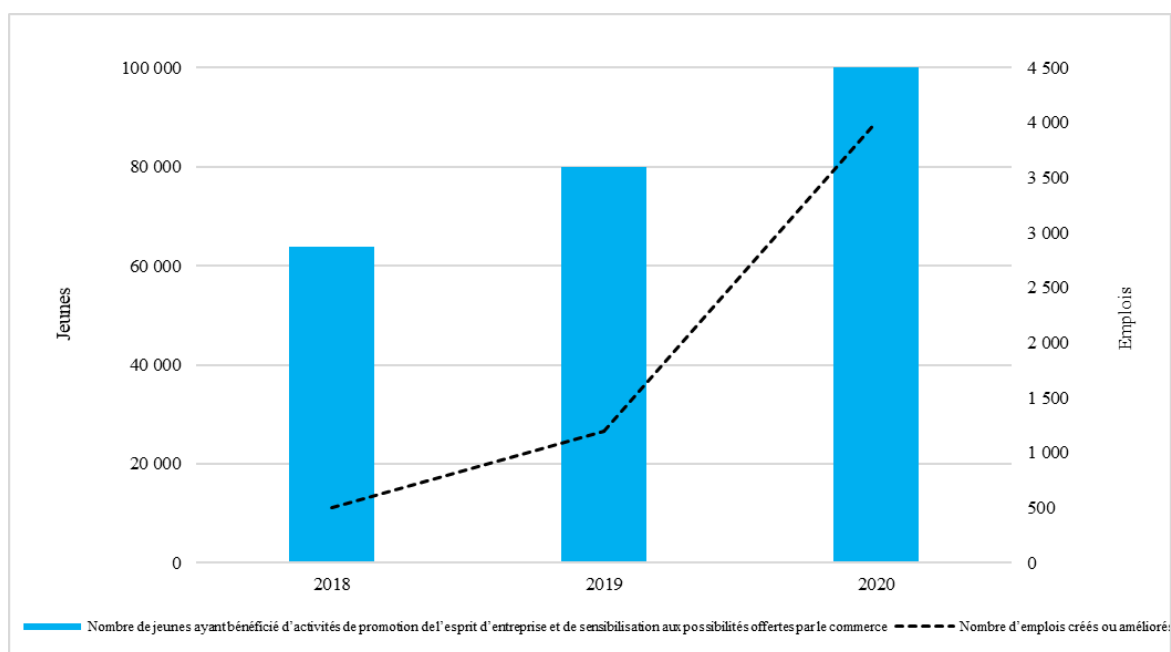
Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir augmenter le taux d'emploi des jeunes et promouvoir l'esprit d'entreprise et sensibiliser aux possibilités offertes par le commerce. Concrètement, si le résultat est atteint, 2 000 emplois auront été créés et 2 000 emplois existants auront été améliorés, et au moins 100 000 jeunes auront été sensibilisés aux perspectives économiques qui s'offrent à eux en Gambie et qui sont autant de solutions autres que la migration irrégulière.

Concrètement, le résultat pourra notamment être mesuré au moyen des indicateurs suivants : a) des données collectées auprès de bénéficiaires, d'entreprises et d'institutions de formation et comparées aux niveaux de référence de 2018 sur l'emploi ; b) une augmentation des revenus et des salaires ; c) le suivi des utilisateurs et des abonnés en ligne, des listes de présence et des estimations relatives au public touché.

Dans le cadre du programme Jeunesse et commerce du Centre, des initiatives similaires sont prévues dans six autres pays d'Afrique, à savoir la Guinée, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Mesure des résultats : Nombre de jeunes ayant bénéficié d'activités de promotion de l'esprit d'entreprise et de sensibilisation aux possibilités offertes par le commerce, et nombre d'emplois créés ou améliorés*



- 13.20 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale et ont été confirmées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Centre dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

## 5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 13.21 On trouvera dans le tableau 13.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient encore contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.1

### Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

|  | 2018<br>Produits<br>prévus | 2018<br>Produits<br>livrés | 2019<br>Produits<br>prévus | 2020<br>Produits<br>prévus |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Produits quantifiés</b>   |                            |                            |                            |                            |
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b> |                            |                            |                            |                            |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)                         | 4                          | 4                          | 4                          | 4                          |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)                 | 4                          | 4                          | 4                          | 4                          |

|  | <i>2018<br/>Produits<br/>prévus</i> | <i>2018<br/>Produits<br/>livrés</i> | <i>2019<br/>Produits<br/>prévus</i> | <i>2020<br/>Produits<br/>prévus</i> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                               |                                     |                                     |                                     |                                     |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | 130                                 | 135                                 | 130                                 | 120                                 |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)               | 2 500                               | 2 800                               | 2 900                               | 2 900                               |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)     | 25                                  | 25                                  | 25                                  | 25                                  |
| <b>Produits non quantifiés</b>   |                                     |                                     |                                     |                                     |
| <b>C. Activités de fond</b>  |                                     |                                     |                                     |                                     |
| Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause            |                                     |                                     |                                     |                                     |
| Bases de données et supports numériques  |                                     |                                     |                                     |                                     |
| <b>D. Activités de communication</b>   |                                     |                                     |                                     |                                     |
| Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information   |                                     |                                     |                                     |                                     |
| Plateformes numériques et contenus multimédias                                 |                                     |                                     |                                     |                                     |
| Services de bibliothèque   |                                     |                                     |                                     |                                     |

## 6. Principaux écarts et variations concernant les produits

### Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 13.22 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart s'explique principalement par le fait que les activités de formation ont été plus nombreuses et plus longues que prévu ; en effet, il a été constaté que des sessions de formation plus longues, plus intenses et plus fréquentes étaient plus efficaces pour renforcer les compétences des bénéficiaires, notamment des jeunes, des migrants et des réfugiés, dont les parcours et les niveaux de connaissance de départ étaient très différents.

### Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

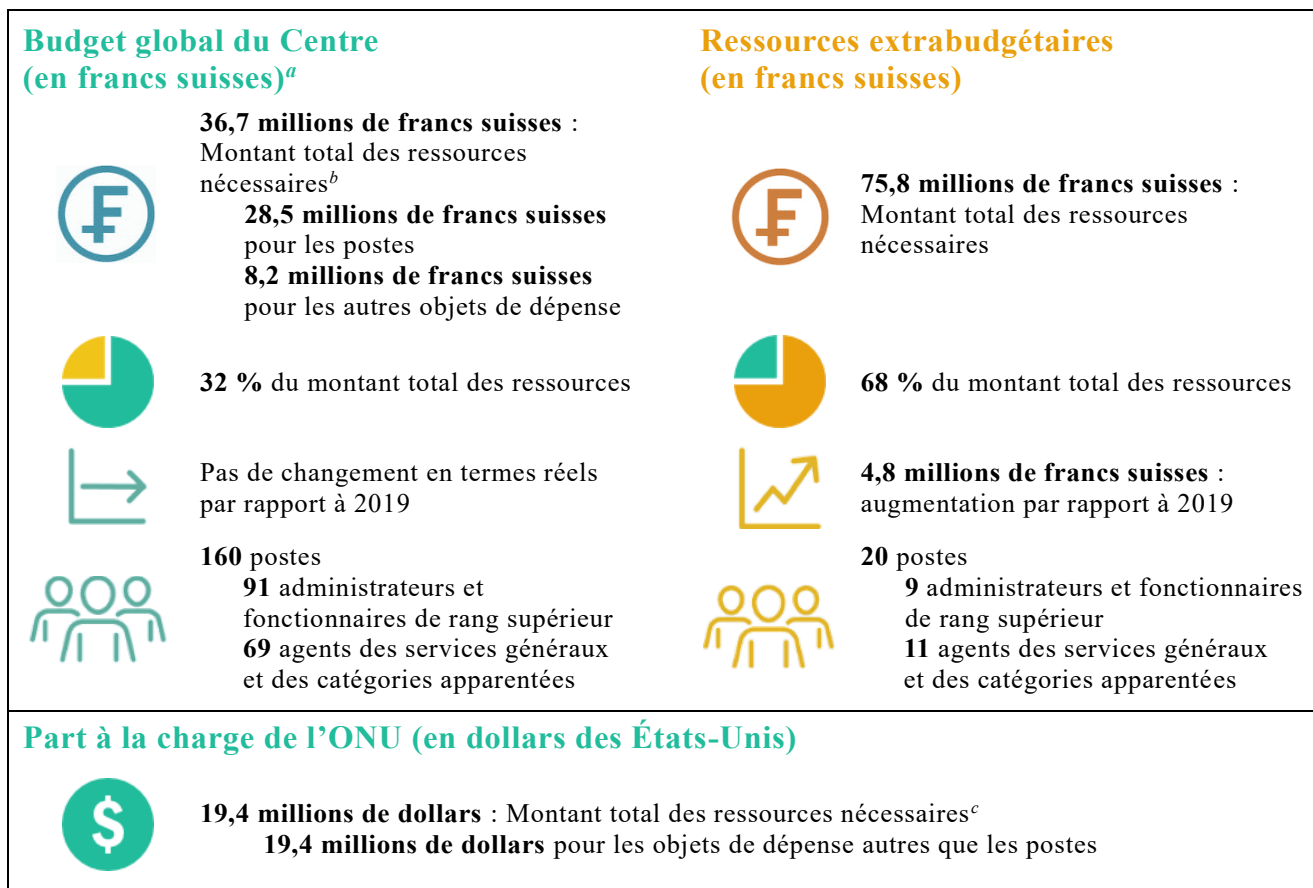
- 13.23 Pour ce qui est des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique principalement par une diminution du nombre de projets d'assistance technique liés au commerce ; en effet, le Centre a changé de stratégie et privilégie désormais les initiatives à plus grande échelle. Comme indiqué au paragraphe 13.15, le Centre continuera de renforcer sa présence dans les pays en lançant des projets pluriannuels de plus grande ampleur, en coopérant plus étroitement avec ses partenaires d'exécution sur le terrain et en faisant preuve de plus de souplesse dans la mise en œuvre des projets.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

### Vue d'ensemble

- 13.24 À la section I de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote [A/59/405](#). Ces dispositions prévoient que le budget global du Centre est exprimé en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. La part à la charge de l'ONU prend la forme d'une subvention.
- 13.25 L'Assemblée générale a approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels pour l'ONU, alors que l'OMC conserve un exercice budgétaire biennal, ce qui n'est pas sans incidence sur les dispositions administratives relatives au budget du Centre. Le projet de budget pour 2020 est donc présenté selon des modalités transitoires : l'ONU et l'OMC examineront les ressources proposées pour le Centre au deuxième trimestre de l'année précédant l'exercice budgétaire de l'ONU pour 2020 et l'exercice budgétaire de l'OMC pour 2020-2021. Dans ce cadre, la présentation du présent rapport est conforme à celle adoptée pour les autres chapitres budgétaires, pour qu'il ne soit plus nécessaire de présenter un rapport distinct à l'Assemblée générale plus tard dans l'année. Les dispositions administratives seront mises à jour si l'Assemblée générale confirme le passage à un cycle budgétaire annuel.
- 13.26 On trouvera dans la figure 13.I des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget global du Centre, exprimé en francs suisses, les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir, exprimées en francs suisses, et la part à la charge de l'ONU, exprimée en dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau 13.3 le montant des ressources financières qu'il est proposé d'inscrire au budget global du Centre pour 2020, à savoir 36 739 000 francs suisses (après actualisation des coûts), compte non tenu des recettes accessoires prévues (200 000 francs suisses). Compte non tenu de ces recettes, il est prévu que la contribution de l'ONU, qui provient du budget ordinaire, soit de 18 369 500 francs suisses (ce qui correspond à 50 % du budget global du Centre, dont le montant s'élève à 36 739 000 francs suisses), soit 19 397 600 dollars au taux de change de 0,947 franc suisse pour 1,00 dollar.

Figure 13.I  
2020 en chiffres



Note : Montants prévus après actualisation des coûts.

<sup>a</sup> Financé à parts égales par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce.

<sup>b</sup> Compte non tenu des recettes accessoires d'un montant de 200 000 francs suisses.

<sup>c</sup> Un taux de change de 0,947 franc suisse pour 1,00 dollar est appliqué pour déterminer le montant équivalent en dollars des États-Unis.

Tableau 13.2

**Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement :  
vue d'ensemble**

|   | <i>Budget global du Centre/<br/>Part à la charge de l'ONU</i>          |                  |                  | <i>Ressources extrabudgétaires</i>                   |                  |                  | <i>Total</i>   |                  |                  |
|---|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|--|------------------|------------------|
|   | <i>2020<br/>(prévisions<br/>avant<br/>actualisation<br/>des coûts)</i> |                  |                  | <i>2019      2020<br/>(estimations) (prévisions)</i> |                  |                  | <i>2019      2020<br/>(estimations) (prévisions)</i> |                  |                  |
|   | <i>2019<br/>(crédits<br/>ouverts)</i>                                  | <i>Variation</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation</i>                                     | <i>Variation</i> | <i>Variation</i> | <i>Variation</i>                                     | <i>Variation</i> | <i>Variation</i> |
| <b>Budget global du Centre : ressources financières (en milliers de francs suisses)</b>           |  |                  |                  |  |                  |                  |  |                  |                  |
| Programme de travail  |  |                  |                  |  |                  |                  |  |                  |                  |
| 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations         | 36 196,0   | 36 196,0         | –                | 71 025,0   | 75 760,0         | 4 735,0          | 107 221,0  | 111 956,0        | 4 735,0          |
| <b>Budget global du Centre : postes (nombre de postes)</b>  |  |                  |                  |  |                  |                  |  |                  |                  |
| Programme de travail  |  |                  |                  |  |                  |                  |  |                  |                  |
| 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations         | 160  | 160              | –                | 20   | 20               | –                | 180  | 180              |                  |
| <b>Part à la charge de l'ONU : ressources financières (en milliers de dollars des États-Unis)</b> |  |                  |                  |  |                  |                  |  |                  |                  |
| Programme de travail  |  |                  |                  |  |                  |                  |  |                  |                  |
| 6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations         | 19 110,9   | 19 110,9         | –                | –  | –                | –                | 19 110,9   | 19 110,9         |                  |

## Programme de travail

### Sous-programme 6

#### Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

- 13.27 Les ressources proposées pour 2020 sont inchangées par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 13.II et les tableaux 13.3 et 13.4. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.



Tableau 13.3

**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes (budget global du Centre)**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

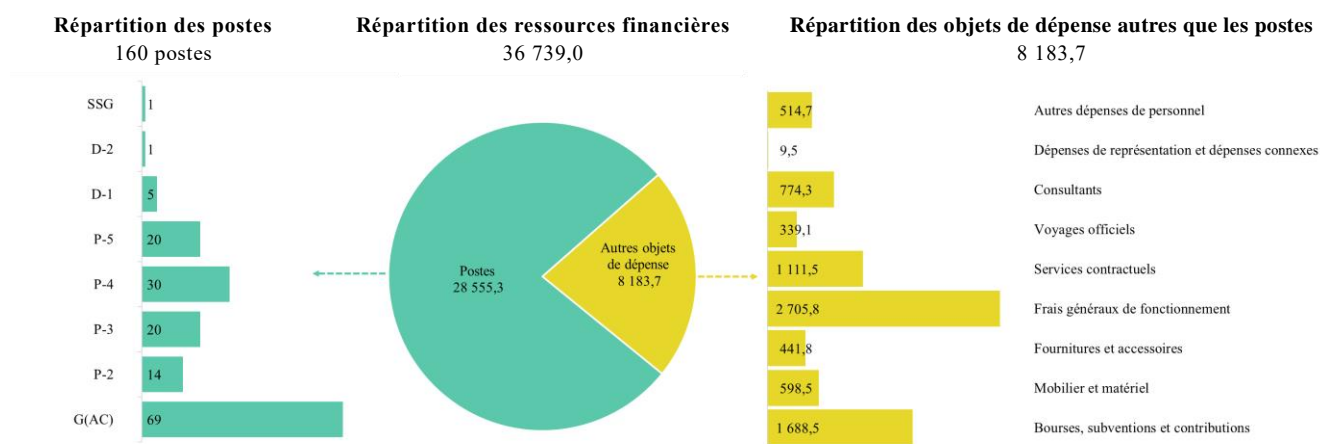
|   | 2018<br>(dépenses<br>effectives) | 2019<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |  |                       |          | Total    | Pourcentage     | 2020<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) | Actualisation<br>des coûts <sup>a</sup> | 2020<br>(prévisions<br>après<br>actualisation<br>des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|----------|----------|-----------------|---|---|---|
|   |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |                 |   |   |   |
| <b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>     |                                  |                              |                           |  |                       |          |          |                 |   |   |   |
| Postes  | 27 999,3                         | 28 012,3                     | –                         | –  | –                     | –        | –        | 28 012,3        | 543,0   | 28 555,3                                |   |
| Autres objets<br>de dépense   | 7 600,4                          | 8 183,7                      | –                         | –  | –                     | –        | –        | 8 183,7         | –   | 8 183,7                                 |   |
| <b>Total</b>  | <b>35 599,7</b>                  | <b>36 196,0</b>              | <b>–</b>                  | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>–</b> | <b>–</b> | <b>36 196,0</b> | <b>543,0</b>  | <b>36 739,0</b>                         |   |
| <b>Postes, par catégorie</b>  |                                  |                              |                           |  |                       |          |          |                 |   |   |   |
| Administrateurs<br>et fonctionnaires<br>de rang supérieur           |                                  | 91                           | –                         | –  | –                     | –        | –        | 91              |   |   |   |
| Agents des<br>services généraux<br>et des catégories<br>apparentées |                                  | 69                           | –                         | –  | –                     | –        | –        | 69              |   |   |   |
| <b>Total</b>  |                                  | <b>160</b>                   | <b>–</b>                  | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>–</b> | <b>–</b> | <b>160</b>      |   |   |   |

<sup>a</sup> Actualisation des coûts pour le budget global du Centre, en francs suisses.

Figure 13.II

**Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (budget global du Centre)**

(En nombre de postes/milliers de francs suisses)



*Abréviation* : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 13.4

**Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes (part à la charge de l'ONU)**

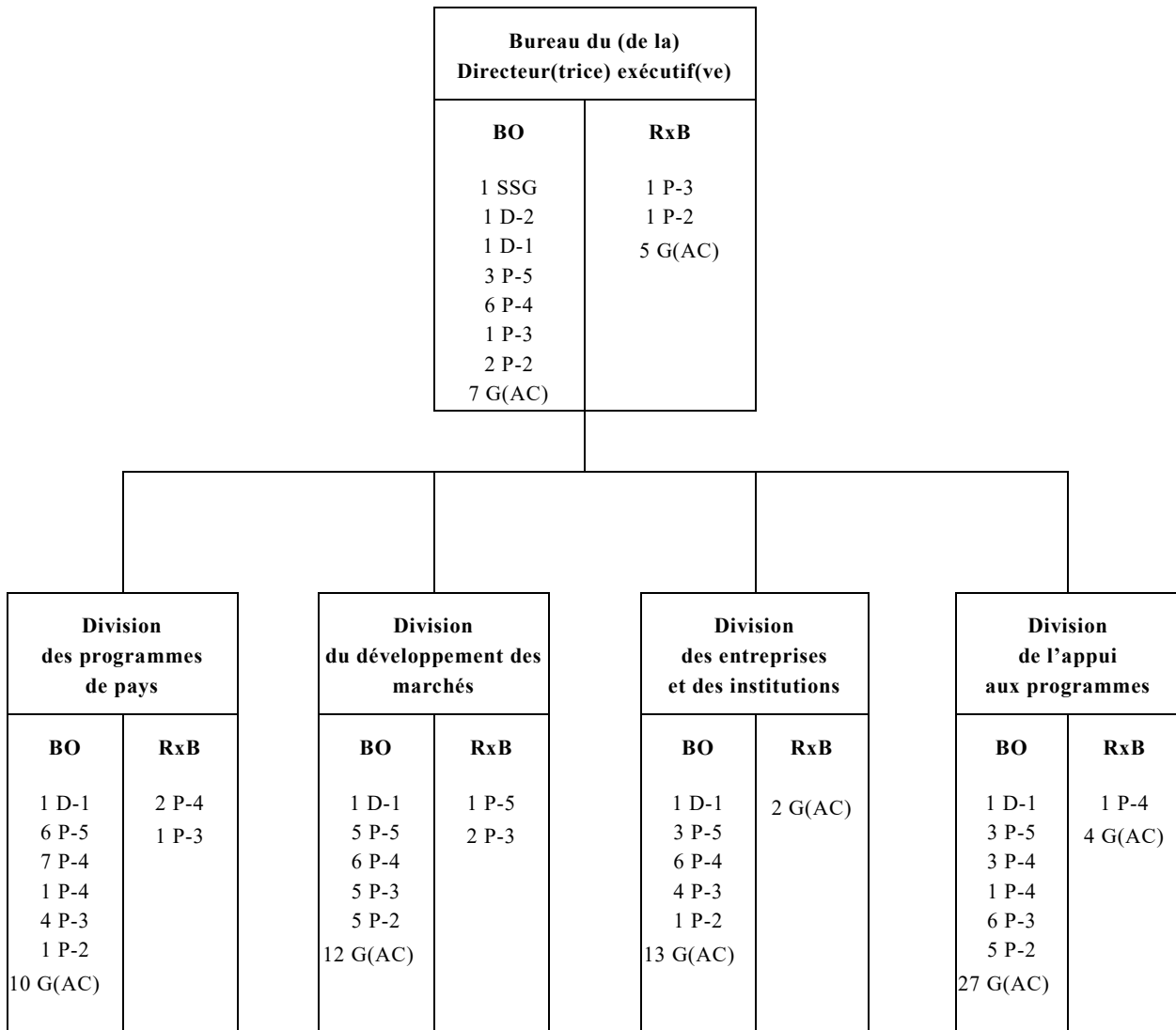
(En milliers de dollars des États-Unis)

|   | 2018<br>(dépenses<br>effectives) | 2019<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |  |                       |   | Total    | Pourcentage     | 2020   | 2020            |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|---|----------|-----------------|--|-----------------|
|   |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | (prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |          |                 | (prévisions<br>après<br>actualisation<br>des coûts) <sup>a</sup> |                 |
| <b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b> |                                  |                              |                           |  |                       |   |          |                 |  |                 |
| Objets de dépense   |                                  |                              |                           |  |                       |   |          |                 |  |                 |
| autres que les  |                                  |                              |                           |  |                       |   |          |                 |  |                 |
| postes  |                                  |                              |                           |  |                       |   |          |                 |  |                 |
| Subventions<br>et contributions                                 | 18 679,8                         | 19 110,9                     | –                         | –  | –                     | –   | –        | 19 110,9        | 286,7  | 19 397,6        |
| <b>Total</b>  | <b>18 679,8</b>                  | <b>19 110,9</b>              | <b>–</b>                  | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>–</b>  | <b>–</b> | <b>19 110,9</b> | <b>286,7</b>   | <b>19 397,6</b> |

13.28 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 75 760 000 francs suisses (voir tableau 3.2). Ces ressources serviront à régler les dépenses afférentes à 20 postes et les dépenses autres que les postes et permettront au Centre d'exécuter ses projets de coopération technique à l'aide des outils et de la base de connaissances mis au point à partir des ressources du budget ordinaire. Le Centre continue de négocier avec les donateurs le financement de programme intégrés à grande échelle. Dans l'exécution de son mandat, il privilégie les clients qui ont le plus besoin de ses services. Il compte notamment consacrer plus de 80 % de ses activités d'assistance technique sur mesure aux pays prioritaires, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays d'Afrique subsaharienne, les États sortant d'un conflit, les États fragiles et les petites économies vulnérables. Outre les projets sur mesure conçus en coopération avec les gouvernements des pays concernés, le Centre mène également des projets à l'échelle multinationale, régionale et mondiale. Il met ses produits à la disposition du grand public, assurant ainsi un large accès aux informations commerciales. L'augmentation de 4 735 000 francs suisses par rapport au montant estimatif pour 2019 s'explique principalement par l'augmentation prévue des contributions annoncées par les donateurs aux fins de l'assistance technique liée au commerce.

**Annexe**

**Organigramme et répartition des postes pour 2020**



*Abréviations* : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires, au titre de l'appui au programme ; SSG = sous-secrétaire général(e).